

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 OCTOBRE 2024

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

Conformément à la réforme de la publication des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé et remplacé par la liste des délibérations examinées

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENT SUR SAULDRE, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne CASSIER, Maire.

Convocation adressée et publiée le 17 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19

PRESENTS : Mme Anne CASSIER, M. Philippe STROOBANT, Mme Gaëlle GIRAUD, M. Stéphane BORDIER, M. Guy LANDRY, Mme Aline GARNIER, Mme Annette RAFIGNAT, M. Pierre COLIN, M. Denis GIRAUD, Mme Ingrid RIVIERE, M. Romain MIMBOURG, Mme Elisabeth MAUROY, M. Pascal VILAIN, M. Jean-François CARCAGNO formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES : Mme Sophie ESPEJO, M. Pierre LOEPER, Mme Anne-Sophie MOSSOT

POUVOIRS : M. Guy LEMONNIER a donné procuration à Mme Gaëlle GIRAUD
Mme Anne MAMAN a donné procuration à M. Pascal VILAIN

Début de séance : 19 h 00

Secrétaire de séance : M. Romain MIMBOURG

Procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2024: approuvé à l'unanimité

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2024 sera consultable en mairie après son approbation lors du prochain conseil municipal.

Le point porté à l'ordre du jour a donné lieu à la délibération suivante :

DELIBERATION n° 55/2024 du 24 OCTOBRE 2024

DETERMINATION DU NOMBRE DES D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Pierre LOEPER du poste de 5^{ème} adjoint, Madame le Maire propose de porter le nombre des adjoints à quatre soit environ 21% de l'effectif du conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

DÉCIDE

De fixer à quatre le nombre de postes d'adjoints au maire.

DELIBERATION n° 56/2024 du 24 OCTOBRE 2024

TABEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal.

Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. L 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

Sous réserve du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. L 2121-1 du CGCT) :

- 1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Le tableau des conseillers municipaux indique les noms, prénoms et âges des conseillers, la date et le lieu de leur élection et le nombre de suffrages qu'ils ont obtenus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

PREND ACTE, du nouveau tableau du conseil municipal

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE VIEZON
Effectif légal du conseil municipal 19 membres
Commune d'ARGENT SUR SAULDRE

	Fonction	Nom	Prénom	Date de naissance	Date de l'élection	Nombre de suffrages obtenus
1	Maire	CASSIER	Anne	27/06/1980	17 février 2023	454
2	Adjoint	STROOBANT	Philippe	25/01/1972	17 février 2023	454
3	Adjoint	GIRAUD	Gaëlle	26/09/1984	17 février 2023	454
4	Adjoint	BORDIER	Stéphane	08/01/1970	17 février 2023	454
5	Adjoint	ESPEJO	Sophie	04/06/1970	17 février 2023	454
6	Conseiller municipal	LANDRY	Guy	13/08/1940	15 MARS 2020	454
7	Conseiller municipal	LEMONNIER	Guy	07/04/1944	15 MARS 2020	454
8	Conseiller municipal	LOEPER	Pierre	10/12/1945	15 MARS 2020	454
9	Conseiller municipal	GARNIER	Aline	09/08/1947	15 MARS 2020	454
10	Conseiller municipal	RAFIGNAT	Annette	25/04/1950	15 MARS 2020	454
11	Conseiller municipal	COLIN	Pierre	08/02/1962	15 MARS 2020	454
12	Conseiller municipal	GIRAUD	Denis	29/04/1963	15 MARS 2020	454
13	Conseiller municipal	MOSSOT	Anne Sophie	05/08/1969	15 MARS 2020	454
14	Conseiller municipal	RIVIERE	Ingrid	07/02/1988	15 MARS 2020	454
15	Conseiller municipal	MIMBOURG	Romain	11/10/1992	15 MARS 2020	454
16	Conseiller municipal	MAUROY	Élisabeth	06/11/1946	15 MARS 2020	373
17	Conseiller municipal	VILAIN	Pascal	29/02/1956	15 MARS 2020	373
18	Conseiller municipal	MAMAN	Anne	10/06/1957	15 MARS 2020	373
19	Conseiller municipal	CARCAGNO	Jean François	14/11/1973	15 MARS 2020	373

DELIBERATION n° 57/2024 du 24 OCTOBRE 2024

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DES
DIFFÉRENTS ORGANISMES**

Madame le Maire explique, que suite à la démission de Monsieur Pierre LOEPER, il convient de modifier certaines délégations du conseil municipal auprès des organismes extérieurs.

Il s'agit plus particulièrement du Conseil d'administration de l'EHPAD Les Roses d'Argent, les autres délégations demeurant identiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

DESIGNE pour le représenter dans les organismes suivants :

- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD « LES ROSES D'ARGENT »

Pierre COLIN
Annette RAFIGNAT

- SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

Titulaire : Anne CASSIER
Suppléant : Philippe STROOBANT

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DU CHER

Titulaire : Philippe STROOBANT
Suppléant : Guy LANDRY

- SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON

Titulaire : Guy LANDRY
Suppléant : Stéphane BORDIER

- Groupement d'achat APPROLYS

Titulaire : Pierre LOEPER
Suppléant : Stéphane BORDIER

- Agence Cher Ingénierie des Territoires

Guy LEMONNIER



COMMUNE D'ARGENT-SUR SAULDRE

- COS DU PERSONNEL COMMUNAL

Gaëlle GIRAUD

- CENTRE CULTUREL ET DE LOISIRS D'ARGENT

Gaëlle GIRAUD
Ingrid RIVIERE
Stéphane BORDIER

- SIVOM SOLOGNE-PAYS FORT

Titulaire : Philippe STROOBANT
Suppléant : Romain MIMBOURG

- PREVENTION ROUTIERE

Philippe STROOBANT

- CORRESPONDANT DEFENSE

Philippe STROOBANT

- ROUTE JACQUES CŒUR

Stéphane BORDIER

- CNAS

Gaëlle GIRAUD

DELIBERATION n° 58/2024 du 24 OCTOBRE 2024

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Madame le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il est précisé que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il ne peut être inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.



COMMUNE D'ARGENT-SUR SAULDRE

Suite à la démission de Monsieur Pierre LOEPER, il convient de modifier les délégations du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Madame le Maire propose de maintenir à 10 membres le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Considérant qu'une seule liste, respectant le principe de représentation proportionnelle des différents groupes du conseil municipal, sera présentée pour la constitution du conseil d'administration du CCAS.

Madame le Maire propose que le scrutin ne se déroule pas par vote à bulletin secret.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Considérant que qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 5 membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du Centre communal d'action sociale :

- Gaëlle GIRAUD
- Aline GARNIER
- Annette RAFIGNAT
- Pierre COLIN
- Anne MAMAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

FIXE à dix le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

ELIT

- Gaëlle GIRAUD
- Aline GARNIER
- Annette RAFIGNAT
- Pierre COLIN
- Anne MAMAN

En tant que membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

DELIBERATION n° 59/2024 du 24 OCTOBRE 2024

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

➤ **Décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal (Article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)**

Madame le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises par délégation du Conseil Municipal, conformément à la délibération N°16/2023 du 17 février 2023 :

- N°101D/2024 : Contrat de ligne de trésorerie n°9624450051 avec la Caisse d'Epargne Loire Centre
- N°108D/2024 : Remboursement bris de glace sur Citroën Jumper immatriculé DW-858-RM (sinistre du 4 septembre 2024)
- N°110D/2024 : Remboursement par l'assurance SMABTP concernant le sinistre de l'église causé par la mэрule

➤ **Décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal (Article L5217-10-6 du code général des collectivités territoriales)**

Madame le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises par délégation du Conseil Municipal, conformément à la délibération N°15/2024 du 5 avril 2024 :

- N°102D/2024 : Décision de virement de crédit de chapitre à chapitre - M57 – Fongibilité des crédits

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de ces décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

PREND ACTE, des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Anne CASSIER
TRAVAUX

Voirie : Les écluses visant à ralentir le trafic des véhicules ont été installées sur la route de Sainte Montaine. La deuxième tranche prévue sur l'avenue Théophile Pellé commencera en décembre / janvier en fonction des contraintes climatiques.

Eglise : Les bancs sont prêts à être réinstallés dès que le sol aura séché mais les conditions météo des dernières semaines n'ont pas été favorables. Afin de permettre une meilleure circulation de l'air, le bas des vitraux a été ouvert. Le nettoyage du Chemin de Croix par les services techniques est prévu dès cette semaine avant l'installation du plancher et des bancs.

Marches de la mairie : les travaux à la bibliothèque ont fait l'objet de quelques finitions par l'entreprise car il y avait des défauts à corriger.

Eclairage public : Les travaux d'éclairage public sur la RD 940 ont commencé entre la boutique de la ferme de Romecrot et le rond-point de Super U. D'autre part, les candélabres, entre le canal et la Sauldre, qui avaient dû être enlevés, en urgence au mois de juillet, car ils menaçaient de tomber seront remplacés par le SDE18. Le montant du devis s'élève à un peu plus de 14 000 euros pour ces travaux.

Dojo : La chaudière doit être remplacée suite à une panne.

Gaëlle GIRAUD
Affaires scolaires

Point sur les effectifs des écoles qui ont évolué depuis la rentrée de septembre.
Les effectifs au retour des vacances d'octobre seront les suivants :

Maternelle : 46 enfants (pour mémoire en 2023 : 38 enfants)
Elémentaire : 76 enfants (pour mémoire 72 enfants en 2023)
Soit un total de 122 enfants pour une prévision d'effectifs par l'Education Nationale de 102 enfants. Cette évolution favorable des effectifs résulte de l'installation de nouvelles familles sur la commune.

La directrice de l'école élémentaire, Madame HOUTCHENS, assure la direction des deux écoles d'Argent pour l'année scolaire complète.

L'activité musique a commencé au 1^{er} octobre avec la collaboration de l'école de musique SIFASILA à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

Piscine : les élèves de grande section de maternelle sont allés à la piscine avec les élèves de CP pour l'apprentissage de la natation.

Observatoire des dynamiques locales : dans le cadre de la réflexion et de la concertation engagée sur les problématiques scolaires du Cher nord, nous avons lancé quelques idées innovantes qui verront peut-être le jour.

Secteur Enfance-Jeunesse

Pour les vacances d'octobre, le centre de loisirs a reçu 71 inscriptions dont 25 pour des enfants de moins de 6 ans. Certains enfants de communes extérieures n'ont donc pas pu être inscrits faute de place.

Belle fréquentation aussi pour la maison des jeunes.

Les deux structures ont été associées à la réalisation d'une fresque de 6 mètres par l'artiste PsyLoz. Les adolescents ont ainsi pu apprendre à tagger.

Une structure gonflable sera installée au gymnase vendredi 25 octobre pour le centre de loisirs et la maison des jeunes.

Deux tables de ping-pong ont été installées : une dans la cour de l'école élémentaire et l'autre à côté du city-stade.

Stéphane BORDIER

Journée du Patrimoine

Samedi 21 septembre : 59 visiteurs

Dimanche 22 septembre : 123 visiteurs

La vente de poteries Renault a rencontré beaucoup de succès.

Commission Culture de la Communauté de communes Sauldre et Sologne

PACT : Elaboration en cours du programme 2025 de la saison culturelle qui doit mettre l'accent sur la création et pas seulement sur la diffusion.

La réflexion a aussi porté sur l'appel à projet dans le cadre de Bourges 2028, Capitale européenne de la culture.

Salon du livre

Animations dans les bibliothèques du 19 octobre au 2 novembre avec un temps fort le 2 novembre à la Galerie François 1er où se dérouleront des rencontres, dédicaces, ateliers et expositions.

Cinéma L'Argentis

26 octobre 2024 : Documentaire sur les addictions en présence de la réalisatrice et du médecin à 20h30

29 octobre 2024 : Le magicien d'Oz à 15h00

Philippe STROOBANT

Crues : Mise en place d'une application afin de pouvoir suivre de manière plus fiable les risques de crues.

Energies renouvelables : si nous voulons que de nouveaux projets en matière d'énergie renouvelable puissent voir le jour sur le territoire de la commune, il faudra que l'Etat investisse dans le réseau électrique. En effet, la commune d'Argent dépend des postes sources d'Aubigny et Coullons qui sont déjà proches de la saturation.

Bornes de recharge des véhicules électriques : certaines bornes vont être supprimées car c'est un gouffre financier. Le KW/h est facturé 0,40 € et ce n'est pas rentable. Toutefois, les opérateurs privés vont privilégier les sites de forts passages afin de rentabiliser les bornes installées.

Cérémonie du 11 novembre : rendez-vous à 11h30 devant la mairie.

Téléthon : suite à la réunion d'organisation du Téléthon, il a été décidé de changer la formule et d'opter pour une marche de 7 km le dimanche 1^{er} décembre au matin. Les tickets seront vendus 2 euros et donneront le droit de participer à la tombola. Des défis sportifs seront organisés et la restauration sur place sera possible (barbecue, pâtisseries, buvette...)

Les autres manifestations à venir sont :

- Fête d'Halloween de l'Amicale laïque des écoles – 26 octobre 2024 de 14h00 à 19h00
- Loto du Comité des fêtes – 27 octobre 2024 à 13h00
- Loto de la Pétanque Argentaise – 1^{er} novembre 2024 à 13h00
- Loto du Comité des Rifles – 11 novembre 2024 à 13h00
- Escapade Nature à l'Etang du Puits – 2 novembre 2024 à 9h00
- Vide poussette de la crèche – 3 novembre 2024 de 10h00 à 17h00
- Spectacles Circus à 10h30 et A portée de mains à 15h30 pour les enfants de 6 mois à 4 ans.

QUESTIONS DIVERSES

Jean François CARCAGNO

Le fait qu'Anne CASSIER ait plusieurs mandats, tant au Département du Cher qu'à la Communauté de communes Sauldre et Sologne en plus de celui de maire d'Argent a été déterminant pour le SEPCS, notamment pour les statuts de celui-ci et pour faire avancer les dossiers complexes qui concernent le site de l'Etang du Puits.

Observatoire : L'instruction du permis de construire a duré 18 mois mais il va bientôt être opérationnel et permettre l'observation de la faune sauvage.

Présence de gravats amiantés sur le chemin : le coût de l'enlèvement est estimé à 20 000 euros, qui sera réparti entre le SEPCS, la commune d'Argent et la Communauté de communes.

Etang du Puits Retour sur la saison 2024 : La saison estivale 2024 s'est bien déroulée malgré une météo peu favorable. Sur le site d'Argent, nous avons rencontré des difficultés avec les gens qui ne connaissaient pas le site et qui hésitaient à s'engager dans le chemin à sens unique pour le stationnement. Il faudra penser à un dispositif plus lisible qui incite les véhicules à suivre la bonne direction pour se garer.

Madame le Maire propose de disposer des barrières Vauban mais sera à étudier avec les services techniques.

Cyanobactéries : la présence de cyanobactéries est dû au fait que cette année le Canal de la Sauldre a été en charge tout l'été. Habituellement, nous arrivons à gérer la légère surverse mais cette année le canal était très chargé en cyanobactéries et l'une des analyses d'eau n'a pas été réalisée ce qui a entraîné un retard dans notre réponse au problème.

Cet épisode a été jugulé en une journée après avoir diligenté une nouvelle analyse qui était conforme.

D'une manière générale, l'eau de l'Etang du Puits est de bonne qualité en raison de la présence de nombreuses roselière et du brassage de l'eau par les bateaux à moteur.

La réalisation de toutes les analyses supplémentaires effectuées cet été va entraîner une forte augmentation de cette ligne de dépenses dans le budget du SEPCS.

Chenilles processionnaires : il n'y a pas eu de traitement cette année mais la météo a permis d'éviter la présence des chenilles cet été. Un traitement préventif devra être mené l'année prochaine car toute la forêt est polluée.

Madame Elisabeth MAUROY signale qu'il y a encore des arbres morts dans le canal.

Monsieur CARCAGNO explique que l'enlèvement des arbres tombés est mené en deux périodes de 5 jours (une au printemps et une à l'automne). On ne peut intervenir pour chaque arbre au coup par coup.

Chaque coup de vent entraîne des chutes d'arbres alors que l'ONF préconise seulement un élagage et de ne pas toucher aux arbres au sol.

Une étude de l'état sanitaire des arbres du canal va être réalisée sur le quart du canal dans une première phase pour un montant de 20 000 euros.

Le financement du SEPCS devient de plus en plus difficile car les ressources n'ont pas été réévaluées depuis de nombreuses années alors que les charges ne font que croître.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10

Date d'affichage en mairie : 28 octobre 2024

Les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, aux heures et horaires d'ouverture du public.

Président de séance : Mme Anne CASSIER	
Secrétaire de séance : M. Romain MIMBOURG	